



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.443/Inf.3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

31 août 2017
Original : anglais

Réunion des points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 12-15 septembre 2017

Points 3 et 4 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et sur l'exécution financière 2016-2017

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques pour examen et décision par la réunion

Point 6 de l'ordre du jour: Ordre du jour provisoire de la 20ème réunion des Parties contractantes

Rapports des réunions du Bureau (82e, 83e, 84e)

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.



NATIONS
UNIES

UNEP(DEPI)/MED BUR.82/7



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

17 mai 2016
Original: anglais

82^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 19-20 avril 2016

Rapport : Conclusions et Recommandations

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PAM/PNUE
Athènes, 2016

Table des matières

	Pages
Rapport	1-8
ANNEXES	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement grec, la 82^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'est tenue à Athènes (Grèce) les 19 et 20 juin 2017.
2. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français était assuré pendant toutes les sessions de la réunion.

Participation

3. La Présidente du Bureau, Mme Christina Baritaki (Grèce), les Vice-Présidents, Mme Klodiana Marika (Albanie), M. Mohamed Abdel Monem Farouk Osman (Égypte) et M. Victor Escobar Paredes (Espagne) ainsi que le Rapporteur, Mme Ayelet Rosen (Israël) ont pris part à la réunion du Bureau. M. Mohamed Benyahia (Maroc) s'est excusé. Mme Marijana Mance (Commission européenne) a assisté à la réunion en tant qu'observatrice. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination (le Coordonnateur, le Coordonnateur adjoint et l'Administrateur de programme). La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion a été ouverte par Mme Christina Baritaki, Présidente du Bureau, le 19 avril 2016 à 09h30. Elle a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et aux personnes qui participaient à leur première réunion pour l'exercice biennal 2016-2017.
5. Le Coordonnateur a également adressé un discours de bienvenue aux participants.

II. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

6. La réunion a examiné et adopté l'Ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.82/1 (Annexe II). Le Bureau a accepté d'ajouter les trois questions suivantes au point 7 de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses » : i) Demande de l'UE d'être invitée en tant qu'observateur à toutes les réunions du Bureau jusqu'à la CdP 20 ; (ii) Courrier de la Palestine qui sollicite des « orientations quant au soutien à la participation de la Palestine aux Conférences des Parties et aux réunions de la Convention de Barcelone » ; et (iii) Crise des déchets au Liban.

III. Point 3 de l'ordre du jour Rapport sur les travaux menés en janvier-février 2016

7. Le Coordonnateur a soumis et présenté les points saillants des documents « Rapport du Secrétariat sur les activités menées en janvier-février 2016 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/3) et « Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 19 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/4), ce dernier étant un tableau à code couleur.
8. Il a été proposé que le tableau à code couleur soit restructuré autour des produits de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2016-2021. Le Coordonnateur a expliqué que le rapport descriptif sur l'état d'avancement (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/3) est organisé précisément autour des résultats stratégiques du Programme de travail 2016-2017 et que le tableau à code couleur (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/4) est essentiel au suivi de la mise en œuvre de toutes les décisions opérationnelles des Parties prises lors de la dernière CdP. Il a également été proposé que le Secrétariat envisage d'inclure dans le tableau des renseignements sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions clés adoptées lors des CdP précédentes.

9. Il a été recommandé qu'à l'avenir la dernière section du rapport descriptif de l'état d'avancement indique également les solutions proposées ou les efforts déployés pour faire face aux difficultés qui y sont décrites. Par ailleurs, il a été souligné qu'il est important d'exécuter en temps opportun une Stratégie de mobilisation des ressources pour accompagner la SMT, comme prévu dans la décision de la CdP 19.

Conclusions

10. Le Bureau a apporté son soutien au travail accompli et présenté par le Secrétariat, puis a apprécié en particulier les efforts déployés pour la mobilisation des ressources ainsi que les résultats obtenus.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

11. La Présidente a informé la réunion que la Grèce a engagé le processus de paiement de ses contributions pour l'année 2016 ; ce paiement est prévu dans un avenir proche.

12. Le Coordonnateur adjoint a présenté aux membres du Bureau, afin qu'ils puissent formuler leurs commentaires et recommandations, un aperçu du « Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif » (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/5) et a actualisé les informations quand nécessaire, notamment les points suivants :

- État des contributions
- Implications de la mise en œuvre d'Umoja
- Facturation pour 2016
- Dépenses
- Réserve de trésorerie
- Rapport intermédiaire avec la différence entre recettes et dépenses
- Rapport sur les questions liées au personnel

Conclusions

13. Le Bureau a noté avec satisfaction le pourcentage élevé des contributions reçues pour l'année 2015.

14. Il s'est félicité des versements anticipés des contributions de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'Espagne, d'Israël, de Monaco, de la Slovénie et de l'Union européenne. Le Bureau, en vertu de la règle 4.2., qui précise concernant les Parties contractantes que les « contributions pour une année civile donnée sont attendues dans les trois premiers mois de ladite année et les exhorte à les verser sans délai et dans leur intégralité. », a demandé aux autres Parties contractantes de s'acquitter, dans les plus brefs délais, de leurs contributions et arriérés de 2016.

15. Le Bureau a pris note des deux cas d'arriérés d'au moins deux années et a demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts visant à collecter les arriérés et d'adresser au Bureau et aux Parties contractantes un rapport sur l'issue de son action.

16. Le Bureau a pris note de l'état d'avancement des recrutements à l'Unité de coordination et, en outre, a encouragé les Parties contractantes qui pourraient le faire à fournir des ressources humaines au Secrétariat dans les domaines qui en ont le plus souvent besoin, notamment l'information et la communication, ainsi que la mobilisation des ressources, par le biais du Programme des administrateurs auxiliaires (JPO) et d'autres programmes analogues.

17. Le Bureau a également pris note du point de vue du Secrétariat relatif à la nécessité de pourvoir deux postes à temps plein pour l'information et la communication ainsi que pour la

mobilisation des ressources au sein de l'Unité de coordination, ce qui sera examiné suivant la procédure établie lors de la CdP 20.

V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

18. Le Coordonnateur a présenté le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/6).

19. La réunion a discuté des questions résumées dans les paragraphes suivants.

- 5.1 Gouvernance

20. Le Coordonnateur a indiqué que la question de longue date de la ratification par le Liban du texte amendé de la Convention de Barcelone avait été finalement résolue. À présent, seule la ratification par la Bosnie-Herzégovine était encore en attente.

21. Le Coordonnateur a également signalé l'absence de progrès dans la finalisation des Accords révisés ou nouveaux avec les pays hôtes pour les Centres d'activités régionales (CAR). Au cours des discussions qui ont suivi, il a été reconnu que, dans la pratique, la mise en œuvre du modèle d'accord commun à l'échelle nationale était confrontée à des difficultés liées à des situations particulières et à la législation de chaque pays hôte ainsi qu'à la nature juridique des CAR. Dans ce contexte, il a été proposé que les décisions de la CdP dont l'exécution s'avère difficile soient soumises à nouveau aux Parties contractantes pour un éventuel réexamen.

22. La réunion a également évoqué la question du passage à un système de Points focaux thématiques. Bien que les motivations qui sous-tendent l'adoption d'un système de gouvernance nouveau ou actualisé des points focaux, en vue de renforcer leurs responsabilités, soient comprises, des difficultés pratiques existent pour le mettre en œuvre de manière à ne pas perturber le fonctionnement du système PAM et la mise en œuvre du PdT. Par conséquent, il convient de suivre une approche prudente. Un processus progressif pourrait donc être mis en place, en commençant par exemple par la biodiversité. Des questions ont été soulevées au sujet de l'importance des relations qui existent actuellement entre les Points focaux des CAR et le système, ainsi qu'au sujet de la préparation des structures nationales à s'adapter à un système de points focaux thématiques.

Conclusions

23. **Le Bureau a pris note de l'état actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et a exhorté les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à ratifier sans délai les instruments juridiques pertinents, en particulier les amendements au Protocole « immersions » qui ne sont pas encore entrés en vigueur.**

24. **Le Bureau a encouragé la Présidente et le Secrétariat à prendre des mesures pour parvenir à la ratification totale de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles en temps voulu, de préférence au cours de l'exercice biennal en cours.**

25. **Le Bureau a pris note de l'état actuel de l'élaboration des Accords avec les pays hôtes pour les CAR, tel que rapporté par le Secrétariat, et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses travaux avec les Parties contractantes concernées et avec le Siège du PNUE, puis à soumettre un rapport à sa 83^e réunion en décrivant l'état d'avancement des négociations pour chaque accord, y compris les difficultés rencontrées.**

26. **Le Bureau a accepté la ligne de conduite proposée comme suit :**

- (a) Le Secrétariat préparera le texte amendé du mandat du Bureau en ajoutant des critères de conformité pour l'élection des membres du Bureau, en particulier en ajoutant après la formulation « et la participation régulière à la réunion des Parties contractantes », la formulation « et le respect de leurs obligations de rapports en vertu de la Convention ».**

(b) Le Secrétariat soumettra ce texte à la 83^e Réunion du Bureau pour examen et soumission à la CdP 20 prévue pour décembre 2017.

27. Le Bureau a demandé au Secrétariat de préparer une analyse préliminaire de l'état actuel et des options et des impacts d'un passage à un système de Points focaux thématiques, en tenant compte de la pratique actuelle des autres accords multilatéraux, le cas échéant, et de la soumettre à une discussion et à des conseils complémentaires lors de sa 83^e réunion.

- 5.2 Questions relatives à la production de rapports et au respect des obligations

28. Concernant les paragraphes décisionnels de la Décision IG.22/15 relative au Comité de respect des obligations et de la Décision IG.22/16 relative au Format de rapport, adoptées par la CdP 19 à Athènes (Grèce) en février 2016, le Secrétariat a fait le point sur la situation des rapports sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, sur le programme de travail du Comité de respect des obligations, sur le nombre de membres et sur la préparation d'un format de rapport simplifié pour la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Se félicitant du recrutement en cours du Responsable juridique, il a été souligné que la mise en œuvre en temps voulu des décisions en matière de respect des obligations et de rapports est très importante pour l'évaluation des impacts de la Convention.

Conclusions

29. Le Bureau a exhorté les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leurs rapports 2012-2013 sans plus tarder.

30. Il a également exhorté toutes les Parties contractantes à entamer dès que possible la préparation de leurs rapports 2014-2015, afin de respecter pleinement le délai du 15 octobre 2016 fixé par la Décision IG.22/16 de la CdP 19. Le Bureau, tenant compte de l'état d'avancement du recrutement du Responsable juridique, a pris note de la proposition du Secrétariat concernant la mise en œuvre de la Décision IG.22/16 comme suit :

- (a) Conseiller les Parties contractantes sous réserve de la disponibilité des fonds ;**
- (b) Engager des consultations avec les Points focaux sur les besoins de renforcement des capacités des Parties contractantes et préparer un rapport à soumettre à la CdP 20. Le premier projet sera soumis à la 84^e Réunion du Bureau ;**
- (c) Poursuivre les travaux relatifs à une proposition de préparation d'un format de rapport simplifié à soumettre à la 83^e Réunion du Bureau en 2016 pour examen et suggestions ;**
- (d) Lancer un processus de test du format révisé d'ici fin de 2016 - début 2017 et une consultation écrite avec les Parties contractantes ;**
- (e) Finaliser le format de rapport révisé sur la base des observations relatives aux tests pour soumission à la 84^e Réunion du Bureau prévue pour 2017 et, le cas échéant, à la CdP 20.**

31. Le Bureau a exhorté les Parties contractantes concernées, à savoir l'Algérie, l'Égypte et Monaco, à soumettre au plus tard le 15 mai 2016 les détails de leurs candidats proposés pour siéger en tant que membres et membres suppléants du Comité de respect des obligations pour un mandat de quatre ans devant prendre fin lors de la CdP 21 et a accepté leur élection par correspondance.

- 5.3 Évaluation du PAM II

32. Lors de la CdP 19 organisée à Athènes (Grèce) en février 2016, les Parties se sont prononcées en faveur de l'option ii figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/23 sur la mise en œuvre de la Décision IG.21/16 relative à l'Évaluation du Plan d'action pour la Méditerranée. Le document incluant la phase II du Plan d'action pour la Méditerranée devrait faire l'objet d'ajustements en

conséquence pour tenir compte des principaux développements apportés au système PAM concernant les questions thématiques.

33. Le Coordonnateur a présenté au Bureau, pour adoption, l'orientation proposée pour la mise en œuvre des conclusions de la CdP 19 sur la question. Il a également été proposé que le Bureau désigne l'un de ses membres pour piloter les travaux du Groupe de travail à composition non limitée qui pourrait voir le jour à cet effet.

Conclusions

34. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'entreprendre les actions suivantes pour la mise en œuvre des conclusions de la COP 19 :

- (a) le Secrétariat doit préparer les termes de référence pour cette mission, en tenant compte aussi de la SMDD, qui seront partagés avec le Bureau lors de sa 83e réunion ;**
- (b) le Secrétariat doit inviter les Points focaux à participer ou à nommer leurs représentants au Groupe de travail à composition non limitée ;**
- (c) le Bureau doit nommer un de ses membres pour diriger le travail du Groupe de travail avec le soutien du Secrétariat ;**
- (d) le Groupe de travail doit tenir sa réunion au premier trimestre de 2017 (si les fonds extérieurs sont disponibles) ;**
- (e) le Groupe de travail est chargé de préparer ses conclusions à temps pour les soumettre à la 84e réunion du Bureau ; et,**
- (f) le Bureau doit présenter ses recommandations à la Réunion des Points focaux du PAM en 2017, en vue d'être soumises à la COP 20, ainsi que les conclusions du Groupe de travail.**

35. Le Bureau a appelé les Parties contractantes à fournir les ressources supplémentaires nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre du processus et la participation de toutes les Parties contractantes.

- 5.4 Coopération et partenaires

36. Concernant les paragraphes décisionnels de la Décision IG.22/18 relative à la coopération et aux partenaires, adoptée par la CdP 19 organisée à Athènes (Grèce) en février 2016, le Coordonnateur a donné un aperçu de la coopération avec des organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec des agences bilatérales de coopération, et a informé les membres du Bureau de l'opérationnalisation des accords actuels et des progrès réalisés dans l'élaboration de nouveaux accords. Il a également rendu compte de la réunion constructive de coordination du PNUE/PAM et de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) qui s'est tenue à Rome le 13 avril 2016 et des perspectives prometteuses pour renforcer davantage la collaboration entre ces deux organisations.

37. Le Secrétariat a rendu compte au Bureau de l'évaluation des candidatures de la Fédération internationale pour le développement durable et de lutte contre la pauvreté en Méditerranée et en mer Noire (FISPMED) et de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement en vue d'obtenir une accréditation en tant que partenaires du PNUE/PAM, pour examen et adoption par le Bureau.

38. Compte tenu du débat mondial et régional actuel sur la gouvernance des océans, il a été souligné l'importance de la Stratégie conjointe entre le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP), l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS), la CGPM et l'UICN-Med (Union internationale pour la conservation de la nature), en collaboration avec l'association MedPAN (Réseau de gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée), relative à la conservation spatiale et l'utilisation durable du milieu marin en Méditerranée, en cours d'élaboration. Il a été proposé d'élever

le niveau de son profil pour en faire une stratégie de l'ensemble du système PNUE/PAM plutôt que de celui du CAR/ASP. En outre, il a été souligné qu'il est important de consulter les structures de gouvernance pertinentes des organisations concernées.

Conclusions

39. Le Bureau s'est félicité des progrès réalisés relativement à la question de la coopération et des partenaires et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses travaux sur ces questions.

40. Il s'est également félicité des résultats de l'évaluation par le Secrétariat des candidatures soumises par la Fédération internationale pour le développement durable et de lutte contre la pauvreté en Méditerranée et en mer Noire (FISPMED) et par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement et a décidé de leur accorder une accréditation en tant que partenaires du PNUE/PAM avant de demander au Secrétariat de soumettre cette décision à la CdP 20 pour adoption.

- 5.5 Information et communication de proximité

41. Le Coordonnateur a fait une courte présentation des activités d'information et de communication relatives à la CdP 19 et des plans pour l'exercice biennal dans ce domaine. Il a souligné les difficultés rencontrées dans la diffusion appropriée des résultats de la CdP 19 et, en général, des instruments et produits du PAM-Convention de Barcelone, dans l'entretien de la visibilité du système et dans le soutien à ses fonctions d'information, de communication et de sensibilisation, l'Unité de coordination n'ayant pas les ressources humaines adéquates.

42. Le Bureau a été invité à faire part de ses observations et de ses considérations sur la question.

Conclusions

43. Le Bureau s'est félicité des très bons résultats des travaux d'information et de communication avant, pendant et après la CdP 19 et a donc remercié les soutiens externes apportés à cette fin.

- 5.6 Prix « Istanbul Environment Friendly City » (Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement)

44. Concernant les paragraphes décisionnels de la Décision IG.22/19 intitulée « Environment Friendly City Award » (Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement), adoptée par la CdP19 à Athènes (Grèce) en février 2016, le Coordonnateur a présenté le projet de plan pour la finalisation des critères et du processus de nomination et de sélection ainsi que pour la remise du premier prix lors de la CdP 20.

Conclusions

45. Conformément à la Décision IG 22/19, le Bureau a demandé au Secrétariat de poursuivre les travaux visant à finaliser les critères de sélection et à mobiliser les ressources nécessaires. À cet égard, le Bureau s'est félicité du soutien de la Turquie.

46. En vertu du point relatif à la Gouvernance, le Coordonnateur a donné un aperçu de la planification en cours d'élaboration pour la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017. En particulier, il a rendu compte de l'exercice de planification entrepris avec le Comité exécutif de coordination (CEC) lors de sa 28^e réunion les 22 et 23 mars 2016. Compte tenu du calendrier proposé des réunions, certains aspects liés à la préparation de leurs documents de travail ont également été abordés, notamment la taille des documents et le délai de diffusion des documents de travail. Le Bureau a soutenu l'idée de respecter la règle de 16 pages des Nations Unies ainsi que l'utilisation d'une approche souple pour les délais de diffusion des documents, lorsque cela est strictement

nécessaire et justifiable. Cela permettrait d'accorder plus de temps pour préparer des documents de travail de qualité, en particulier pour les réunions techniques. Dans ce sens, il a été suggéré que le Secrétariat prépare une proposition pour examen ultérieur lors de la prochaine réunion du Bureau.

47. Le Bureau a discuté un certain nombre de priorités pour l'exercice biennal en cours, telles qu'elles figurent dans les conclusions ci-dessous.

Conclusions

48. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'attirer son attention lors de la 83^e Réunion sur les questions générales du processus et de fonds relatives à la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017, telles que la préparation du Rapport sur la qualité 2017, la mise en œuvre de l'IMAP, la préparation de la Stratégie révisée de mobilisation des ressources, la mise en œuvre de la SMDD, le nouveau format de rapport et d'autres le cas échéant.

49. Le Bureau a décidé de discuter lors de sa 83^e Réunion des détails de la préparation de l'Ordre du jour relatif aux décisions, au thème et à l'orientation de la CdP 20.

50. Le Bureau a pris note du rapport soumis par le Secrétariat pour la planification de la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017. Le Bureau a exprimé son soutien aux efforts du Secrétariat et des CAR, compte tenu du temps limité pour sa mise en œuvre en 2016 et des difficultés liées à UMOJA.

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 83^e réunion du Bureau

51. Le Bureau a été invité à convenir de la date et du lieu de sa 83^e Réunion. À noter que le document UNEP(DEPI)/MED IG 22/Inf.17 intitulé « Calendrier indicatif des principales réunions du PNUE/PAM pour l'exercice biennal 2016-2017 » et examiné lors de la CdP 19 a indiqué les dates de ladite réunion pour octobre 2016.

Conclusions

52. Le Bureau a convenu de tenir sa 83^e réunion les 25 et 26 octobre 2016 à Athènes (Grèce) ou à Tirana (Albanie). La décision définitive sera prise à l'issue de nouvelles consultations.

VII. Point 7 de l'ordre du jour Questions diverses

53. Le Bureau a convenu de la participation de l'Union européenne en tant qu'observateur à la présente réunion. Si elle le souhaite, l'UE, ainsi que toute autre Partie, doit soumettre une demande pour être invitée à participer en tant qu'observateur aux délibérations de toute question qui la concerne à chaque réunion suivante du Bureau.

54. Le Secrétariat a informé le Bureau de la lettre qu'il a reçue le 21 mars 2016 du Président de l'Autorité de la qualité de l'environnement en ce qui concerne « le soutien à la participation de la Palestine aux Conférences des Parties et aux réunions de la Convention de Barcelone ». Le Bureau a demandé au Secrétariat de le tenir informé de cette question.

55. Le Coordonnateur a rendu compte des questions soulevées par les représentants de médias et des préoccupations concernant la situation et la pollution de la Méditerranée due à la crise des déchets au Liban. Le Bureau a pris note que le PNUE examine déjà les moyens de faire face à cette situation.

56. Certains membres du Bureau se sont dits préoccupés de la question des besoins et des coûts d'interprétation lors des réunions du Bureau car aucune autre langue que l'anglais n'a été utilisée lors de la 82^e réunion. La possibilité de fournir une interprétation à la demande explicite préalable des membres du Bureau, le cas échéant, a été évoquée.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

57. Le Secrétariat a soumis pour adoption l'ensemble des conclusions et recommandations préparées conformément à l'article VII du Mandat du Bureau.

58. Le Bureau a adopté l'ensemble des conclusions et recommandations formulées dans le présent rapport.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

59. La Présidente du Bureau a clôturé la réunion le mercredi 20 avril 2016 à 16h30.

Annexe I

Liste des participants

MEMBRES DU BUREAU

GREECE / GRÈCE

(PRESIDENT)

Ms Christina Baritaki

Secretary General

Ministry of Environment and Energy

Tel: +30 210 69 69 850

Fax: +30 210 69 69 501

Email: ch.baritaki@prv.ypeka.gr

ALBANIA / ALBANIE

(VICE PRESIDENT)

Ms Klodiana Marika

Director

Priorities Implementation Department

Ministry of Environment

Tel: +355 692 092 872

Email: Klodiana.Marika@moe.gov.al

EGYPT / ÉGYPT

(VICE PRESIDENT)

Mr Mohamed Abdel Monem Farouk Osman

Undersecretary, Head of the Coastal and

Marine's Integrated Management Central Dept.

Egyptian Environmental Affairs Agency

(EEAA)

Ministry of Environment

Tel: +202 5256 483

Email: M_F_osman@hotmail.com

SPAIN / ESPAGNE

(VICE PRESIDENT)

Mr Victor Escobar Paredes

Head of Unit

Directorate General for the Sustainability of the
Coast and the Sea

Ministry of the Environment and Rural and
Marine Affairs

Tel: +34 915 976 038

Email: vaescobar@magrama.es

ISRAEL / ISRAËL

(RAPPORTEUR)

Ms Ayelet Rosen

Director Multilateral Environmental Agreements

Division

Ministry of Environmental Protection

Tel: +972 26 553 746

Fax: +972 26 553 752

Email: ayeletr@sviva.gov.il

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION
COORDINATING UNIT OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

**SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE
UNITÉ DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Mr Gaetano Leone

Coordinator

Tel: +30 210 72 73 101

Email: gaetano.leone@unepmap.gr

Mr Habib El Habr

Deputy Coordinator

Tel: +30 210 72 73 126

Email: habib.elhabr@unepmap.gr

Ms Tatjana Hema

MED POL Programme Officer

Tel: +30 210 72 73 115

Email: tatjana.hema@unepmap.gr

Annexe II

Ordre du jour

Ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion
Point 2 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux
Point 3 de l'ordre du jour	Rapport sur les travaux menés en janvier-février 2016
Point 4 de l'ordre du jour	Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif
Point 5 de l'ordre du jour	Questions spécifiques :
- 5.1	Gouvernance
- 5.2	Respect des obligations
- 5.3	Évaluation du PAM II
- 5.4	Coopération et partenaires
- 5.5	Information et communication de proximité
- 5.6	Prix « Istanbul Environment Friendly City » (Prix d'Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement)
Point 6 de l'ordre du jour	Date et lieu de la 83^e réunion du Bureau
Point 7 de l'ordre du jour	Questions diverses
Point 8 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
Point 9 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR.83/7



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

jeudi 17 novembre 2016
Original : anglais

83^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention sur la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Tirana, Albanie, 25-26 octobre 2016

Rapport : Conclusions et recommandations

Pour des raisons environnementales et économiques, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2016

Table des matières

	Pages
Rapport	1-9
ANNEXES	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour
Annexe III	Cadres de référence pour l'évaluation du PAM II

Introduction

1. À l'invitation du gouvernement albanais, la 83^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles, s'est tenue à Tirana, Albanie, les 25 et 26 octobre 2016.

Participants

2. Sont présents : la présidente du Bureau, Mme Christina Baritaki (Grèce) ; les vice-présidents, Mme Klodiana Marika (Albanie) et M. Mohamed Abdel Moneim Farouk Osman (Égypte) ; Mme Nassira Rheyati (Maroc), M. Victor Escobar Paredes (Espagne) et la rapporteure, Mme Ayelet Rosen (Israël). Mme Marijana Mance (UE) assiste à la réunion en qualité d'observatrice. Le Secrétariat est représenté par l'unité Coordination (coordonnateur, coordonnateur adjoint, administrateur de programme). La liste des participants est jointe en tant qu'Annexe I au présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La présidente du Bureau, Mme Christina Baritaki, ouvre la séance à 09h30 le 25 octobre 2016. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et aux autres participants à leur deuxième réunion de l'exercice biennal 2016-2017.
4. Le coordonnateur souhaite également la bienvenue aux participants.

II. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. Le Bureau examine et adopte l'ordre du jour provisoire tel que formulé dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/1/Rev.1 (Annexe II). Aucun sujet supplémentaire n'est ajouté au point 7 de l'ordre du jour « Divers ».

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport d'avancement pour la période mars-août 2016

6. Le coordonnateur présente le document intitulé « Rapport d'avancement du Secrétariat sur les activités menées de mars à août 2016 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.83/3), qui contient également un bref chapitre sur les « Questions en jeu pour une mise en œuvre correcte du programme de travail 2016-2017 ». Il expose les points essentiels du document en soulignant que l'on s'est efforcé de produire un rapport ciblé et concis.
7. De son côté, le Secrétariat présente une version actualisée de son « Rapport d'avancement du Secrétariat sur l'exécution des décisions de la CdP 19 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.83/4).
8. Au sujet de la mobilisation des ressources, le coordonnateur souligne qu'il y a deux conditions préalables indispensables à la participation aux propositions de projet : elles doivent avoir une portée régionale et être directement liées au programme de travail et/ou à la stratégie à moyen terme.
9. Les membres du Bureau saluent les avancées de la mise en œuvre des activités entreprises, et conseillent le Secrétariat conformément aux cadres de référence du Bureau.

Conclusions :

10. Le Bureau exprime sa satisfaction à l'égard du travail tel que présenté par le Secrétariat, des efforts fournis et des résultats obtenus à ce jour.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives

11. Le coordonnateur rend compte aux participants des progrès de la situation financière réalisés depuis la soumission du document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/5 intitulé « Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives », et observe que la Grèce a payé sa contribution de pays hôte pour 2016. Il annonce aux participants qu'outre les contributions indiquées dans le document mentionné ci-dessus, le Maroc, l'Algérie et la Bosnie-et-Herzégovine ont aussi versé leurs contributions au MTF, ce qui porte à 91% le taux de collecte pour 2016.

Conclusions :

12. Le Bureau salue le niveau élevé de contributions reçues dès le mois de juin pour l'année 2016 et demande aux Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de payer leurs contributions 2016 et leurs arriérés le plus rapidement possible.

13. Le Bureau prend note des mesures prises par le Secrétariat concernant les deux cas d'arriérés de plus de 24 mois et demande au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour collecter les arriérés et de faire rapport au Bureau et aux Parties contractantes quant aux résultats de ses actions.

14. Le Bureau encourage les Parties contractantes qui seraient en mesure de le faire de contribuer aux ressources humaines du Secrétariat dans les domaines qui en ont le plus besoin, comme l'information et la communication, la mobilisation de ressources et les technologies de l'information, via le JPO et autres régimes similaires.

15. Le Bureau prend note des observations du Secrétariat concernant les besoins supplémentaires en ressources humaines dans les domaines ci-dessus, et demande au Secrétariat de préparer un document suggérant des options à présenter à sa 84^e réunion.

V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

16. Le coordonnateur présente le « Rapport du Secrétariat concernant des questions spécifiques » (UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6).

17. Les participants ouvrent une discussion sur les sujets résumés dans les paragraphes suivants.

- 5.1. Gouvernance

18. Le coordonnateur présente la mise à jour du document susdit concernant le statut de la ratification de la Convention de Barcelone et ses protocoles ; un rapport décrivant le statut de chaque accord avec des pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionales ; le texte modifié du cadre de référence du Bureau accompagné des nouveaux critères de conformité pour l'élection des membres du Bureau ; ainsi qu'une analyse préliminaire du statut actuel, des options et des impacts d'un passage à un système de points focaux thématiques.

19. Le coordonnateur signale qu'en ce qui concerne les amendements de 1995 à la Convention de Barcelone, seule la Bosnie-et-Herzégovine ne les a pas encore ratifiés.

20. La présidente observe que la Grèce a entamé le processus de ratification du protocole GIZC.

21. En outre, en termes de reporting, le Secrétariat annonce aux membres du Bureau qu'en ce qui concerne la période de reporting 2012-2013, douze Parties contractantes ont officiellement soumis leur rapport, deux ont présenté leur projet final, quatre ont fourni des documents de travail et quatre n'ont fourni aucun document. Pour l'exercice biennal 2014-2015, douze Parties contractantes ont à ce jour fourni leur projet de rapport. Des rappels sont régulièrement envoyés aux retardataires.

22. Le coordonnateur rend compte également des progrès de la préparation d'un format simplifié de rapport pour la Convention de Barcelone et ses protocoles, ainsi que du programme de travail et de la composition du Comité de conformité.

23. Suite à la demande de la 82^e réunion du Bureau, le Secrétariat informe le Bureau sur la question de la lettre envoyée le 21 mars 2016 par le président de l'Autorité chargée de la qualité de l'environnement et concernant le « soutien à la participation de la Palestine aux conférences des Parties et réunions de la Convention de Barcelone ».

24. À cet égard, le Bureau attire l'attention sur le règlement n° 6 du «Règlement en matière de réunions et de conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles».

25. En outre, il est rappelé que, lors de sa 55^e réunion en 2000, le Bureau avait décidé d'appuyer la demande de l'Autorité palestinienne de participer aux activités du PAM. À l'époque, le Bureau avait recommandé que « dans un premier temps, l'Autorité palestinienne soit associée au programme MED POL et aux activités de la Commission méditerranéenne sur le développement durable (MCSD), et que le Secrétariat, dans la mesure du raisonnable, réunisse les ressources appropriées à cet effet. » Après un débat sur ce sujet, le Bureau convient de maintenir la pratique actuelle.

26. Il est également noté que, dans sa décision IG 22/17, la 19^e réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016) a demandé au Secrétariat « d'inviter la Palestine à assister aux futures réunions de la MCSD en qualité d'observateur ».

Conclusions :

27. **Le Bureau prend note de l'état d'avancement actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et ses protocoles et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à ratifier sans plus tarder les instruments juridiques.**

28. **Le Bureau félicite l'Italie pour la ratification du protocole « Prévention et situations critiques » et Israël pour la ratification du protocole GIZC.**

29. **Le Bureau encourage la présidente et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts en faveur de la ratification complète de la Convention de Barcelone révisée et de ses protocoles dans un délai convenable.**

30. **Le Bureau prend note de l'état d'avancement actuel des accords de pays hôte relatifs aux CAR tel que rapporté par le Secrétariat et encourage le Secrétariat à poursuivre ses travaux avec les Parties contractantes concernées et le siège du PNUE et à présenter à sa 84^e réunion un rapport décrivant les progrès réalisés dans la négociation de chaque accord depuis la 83^e réunion, avec une proposition de calendrier pour la mise en œuvre des décisions CdP respectives, afin que le Bureau puisse donner de conseils sur la marche à suivre.**

31. **Le Bureau prend note du texte modifié des cadres de références qui sera soumis à la réunion des points focaux du PAM en 2017 et à la CdP 20.**

32. **Le Bureau salue l'analyse préliminaire de la situation actuelles et des options de passage à des points focaux thématiques présentée par le Secrétariat à la suite des décisions de gouvernance 21/13 et 22/1.**

33. **Le Bureau invite le Secrétariat à approfondir l'option I, c'est-à-dire la transformation, à titre d'essai, des points focaux PAP/CAR et ASP/CAR en points focaux GIZC et ASP/DB, respectivement. Le document devra en particulier préciser les cadres de références de l'un des deux points focaux thématiques afin qu'ils soient examinés lors de la 84^e réunion du Bureau.**

34. **Le Bureau exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait, à savoir l'Algérie, l'Égypte, la Libye, Monaco, la Slovaquie, l'Espagne, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et l'Union européenne à procéder sans délai à la « présentation officielle » de leurs rapports 2012-2013.**

35. Le Bureau prie instamment toutes les Parties contractantes d'accélérer leurs efforts en vue de présenter leurs rapports 2014-2015 de manière à ce que la date limite fixée par la CdP 19 dans sa décision IG.22/16 soit pleinement respectée.

36. Le Bureau souligne à nouveau l'importance d'effectuer en temps opportun une analyse des informations mentionnées dans les rapports nationaux afin d'élaborer un projet de rapport sur l'état d'avancement général, dans la région, des aspects juridique, institutionnel et technique de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses protocoles (comme prescrit par le paragraphe opérationnel 9 de la décision IG.22/16).

37. Le Bureau élit M. Joseph Edward Zaki, de nationalité égyptienne, en tant que membre du Comité de conformité pour un mandat de quatre ans jusqu'à la CdP 21, conformément à la décision IG 21/16.

38. Le Bureau incite l'Algérie et Monaco de nommer sans délai leurs candidats afin de permettre le bon fonctionnement du Comité de conformité. Une fois ces nominations reçues, le Secrétariat demandera au Bureau d'exprimer son accord sur leur élection par voie électronique.

- 5.2. Évaluation du PAM II

39. Le coordonnateur mentionne les résultats de la CdP 19 (Athènes, Grèce, février 2016), où les Parties se sont prononcées en faveur de l'option ii, contenue dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/23 sur l'exécution de la décision IG.21/16 relative à l'*Évaluation du Plan d'action pour la Méditerranée*, ainsi que les discussions tenues au cours de la 82^e réunion du Bureau qui a eu lieu les 19 et 20 avril 2016, à Athènes, Grèce. Il présente les principaux éléments des cadres de référence des missions qui ont été préparés par le Secrétariat.

40. Comme convenu lors de sa 82^e réunion, le Bureau nomme l'un de ses membres à la tête du groupe de travail à composition non limitée qui pourrait être établi à cette fin. Le membre égyptien déclare que l'Égypte envisage d'accueillir la réunion du groupe de travail.

Conclusions :

41. Le Bureau approuve dans leurs grandes lignes les cadres de référence des missions préparés par le Secrétariat, tels que révisés et joints au présent rapport (Annexe III), étant entendu qu'ils pourront encore être affinés en fonction des besoins qui seront spécifiés par le groupe de travail à composition non limitée.

42. Le Bureau confie à M. Ahmed Abou Elseoud, de nationalité égyptienne, vice-président du Bureau, la direction du groupe de travail à composition non limitée.

43. Le Bureau demande au Secrétariat de continuer à appliquer la ligne de conduite pour la mise en œuvre des conclusions de la CdP 19 sur ce sujet, comme décidé lors de la 82^e réunion de Bureau (paragraphe 34 du document UNEP(DEPI)/MED BUR.82/7). Dans ce contexte, il est également demandé au Secrétariat de définir le processus d'approbation du texte mis à jour du PAM II.

44. Le Bureau appelle les Parties contractantes à fournir les ressources supplémentaires nécessaires pour garantir la mise en œuvre complète du processus et leur participation.

- 5.3. Coopération et partenaires

45. Le coordonnateur présente un aperçu de la coopération avec les organisations internationales et régionales et les agences de coopération bilatérale, et rend compte aux membres du Bureau de la concrétisation des accords en cours et des avancées dans la négociation de nouveaux accords.

46. Après discussion, le Bureau fournit des conseils relativement à la « Stratégie conjointe de protection de la diversité biologique marine fondée sur l'aménagement du territoire et sur des mesures de gestion partagées par les Secrétariats de l'ACCOBAMS, du CGPM, de l'IUCN-Med, du PNUE/PAM, par l'intermédiaire de l'ASP/CAR et en collaboration avec le MedPAN ».

47. En référence aux paragraphes pertinents de la décision IG.22/18 « Coopération et partenaires », le coordonnateur informe les membres du Bureau sur l'évaluation de la demande présentée par le Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN), transmise par l'intermédiaire de l'Université de Sienne (UNISI), visant à devenir partenaires du PNUE/PAM.

Conclusions :

48. **Le Bureau salue les progrès accomplis dans les questions liées à la coopération et aux partenaires et encourage le Secrétariat à poursuivre son travail dans ce domaine.**

49. **Le Bureau encourage le Secrétariat à consacrer davantage d'efforts au renforcement de la collaboration avec les Secrétariats de l'ACCOBAMS, du CGPM, de l'IUCN-Med sur la base des accords bilatéraux en vigueur, et avec le MedPAN. Le Bureau, ayant examiné le projet de « Stratégie conjointe de protection de la diversité biologique marine fondée sur l'aménagement du territoire et sur des mesures de gestion partagées par les Secrétariats de l'ACCOBAMS, du CGPM, de l'IUCN-Med, du PNUE/PAM, par l'intermédiaire de l'ASP/CAR et en collaboration avec le MedPAN », conclut qu'il convient d'obtenir l'engagement des Parties contractantes en faveur du développement, parmi les organisations gouvernementales, d'une stratégie conjointe de coopération pour les zones marines protégées et d'autres outils de gestion par zone afin d'améliorer la protection et l'utilisation durable de la diversité biologique marine. À cette fin, le Bureau demande au Secrétariat de préparer un document qui sera examiné lors de la prochaine réunion des points focaux PAM en 2017.**

50. **Le Bureau salue l'approbation du MedProgramme par le conseil du GPM et exprime sa satisfaction quant au travail effectué par le Secrétariat du PAM pour parvenir à ce résultat.**

51. **Le Bureau invite le Secrétariat à continuer à soutenir l'initiative sous-régionale du sous-bassin de Méditerranée occidentale et estime que celle-ci représente une opportunité de soutenir les engagements au titre de la Convention de Barcelone/PAM et les objectifs de la SMDD au niveau sous-régional.**

52. **Le Bureau approuve les résultats de l'évaluation, effectuée par le Secrétariat, de la demande d'agrément soumise par le SDSN (Sustainable Development Solutions Network) via l'université de Sienne (UNISI) en vue de devenir partenaire PNUE/PAM.**

- 5.4. Relations publiques, information et communication

53. Le coordonnateur fait une brève mise au point sur les activités d'information et de communication, ainsi que sur les autres projets pour l'exercice biennal, en observant qu'il est nécessaire de renforcer les capacités de l'unité Coordination dans ce domaine.

Conclusions :

54. **Le Bureau exprime sa satisfaction à l'égard des excellents résultats obtenus en matière d'information et de communication et met en lumière la nécessité de mettre tout en œuvre pour améliorer la visibilité du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone.**

- 5.5. Prix d'Istanbul des villes respectueuses de l'environnement

55. En référence aux paragraphes pertinents de la décision IG.22/19 « Prix d'Istanbul des villes respectueuses de l'environnement », le coordonnateur présente un aperçu des avancées en matière de finalisation du modèle et des critères de nomination et de sélection, ainsi que du projet et du processus proposés pour attribuer le Prix pour la première fois lors de la CdP 20.

56. Le Bureau suggère d'apporter quelques modifications au processus de nomination et de sélection proposé à l'Annexe V du document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6, afin que le Prix soit attribué pour la première fois à la CdP 20.

Conclusions :

57. Le Bureau salue le travail effectué par le Secrétariat et la task-force pour le Prix d'Istanbul des villes respectueuses de l'environnement, approuve la procédure de nomination et de sélection et le formulaire de candidature, tels que modifiés, notamment en ce qui concerne l'inclusion d'un système de vote électronique du public avant la sélection finale de la ville lauréate.

58. Le Bureau demande au Secrétariat de procéder au lancement du Prix conformément à cette procédure, de manière à ce que la première édition pilote du Prix soit remise lors de la CdP 20 et que les éditions suivantes soient affinées sur la base de l'expérience acquise lors de cette première édition du Prix, le cas échéant.

59. Le Bureau exprime sa satisfaction à l'égard du soutien apporté par la Turquie à cette procédure.

- 5.6. Préparations pour la CdP 20

60. Le coordonnateur présente différentes options de thème et d'objectif possibles pour la CdP 20, comme indiqué dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6. Il donne également au Bureau des informations récentes concernant les dates de la 3^e Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, et l'éventuelle nécessité de changer les dates de la CdP 20. Les membres du Bureau ouvrent une discussion et donnent des directives sur le thème principal, l'objectif et les dates de la CdP 20.

61. Le coordonnateur fait également part de l'intention du Secrétariat de se concentrer sur un nombre limité de décisions à long terme. À cette occasion, il explique également au Bureau que le Secrétariat apprécierait grandement de disposer d'une marge de flexibilité quant aux deux mois de délai pour diffuser les documents, notamment en raison de la durée extrêmement brève de l'exercice biennal et de la multitude de dates limites, qui, de ce fait, se chevauchent. À cet égard, les membres du Bureau réfléchissent à la nécessité de donner la priorité aux décisions les plus complexes, tandis qu'une certaine flexibilité pourrait être envisagée pour les autres.

Conclusions :

62. Le Bureau, ayant pris acte des dates de l'ANUE-3, décide que la CdP 20 aura lieu du dimanche 17 décembre 2017 au mercredi 20 décembre 2017.

63. Le Bureau prend note des thèmes qui pourraient être traités par la CdP 20 et suggère de se concentrer sur la mise en œuvre de l'ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », en se penchant en particulier sur l'interaction terre-mer, y compris la GIZC, la diversité biologique marine, les déchets/matières plastiques en milieu marin, en lien avec des secteurs déterminés comme le tourisme.

64. Le Bureau approuve la proposition du Secrétariat de se concentrer sur un nombre limité de décisions orientées vers le long terme, en ligne avec la stratégie à moyen terme 2016-2021 et le programme de travail 2016-2017 du PNUE/PAM.

- 5.7. Progrès dans la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017

65. Le Secrétariat présente les questions de fond et de forme liées à la mise en œuvre du programme de travail 2016-2017, telles que la préparation du Rapport sur la qualité 2017, la mise en œuvre de l'IMAP, la préparation de la stratégie révisée de mobilisation des ressources, et la mise en œuvre de la SMDD. Le Bureau exprime son avis et donne des conseils sur les questions traitées dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6.

Conclusions :

a) Préparation du Rapport sur la qualité 2017 de la Méditerranée (QSR2017)

66. Le Bureau approuve la procédure et le calendrier proposés pour la préparation du QSR2017 et demande au Secrétariat de les communiquer, ainsi que la table des matières annotée proposée, aux membres du groupe de coordination des points focaux PAM/EcAp immédiatement après la 83^e réunion du bureau pour examen et approbation, comme suit.

Date	Action
Novembre – Décembre 2016	Cartographie initiale des sources de données et d'informations (par le Secrétariat) Établissement des groupes thématiques d'experts et CORMON en ligne via l'InfoMap Groupware (par les Parties contractantes et le Secrétariat) Définition des pays chefs de file par chapitre/Indicateurs communs, le cas échéant (par les Parties contractantes) Études de cas proposées sur une base volontaire (par les Parties contractantes)
Janvier – Février 2017	Premier projet de QSR 2017 produit avec contributions de, et à examiner par les CORMON (consultation en ligne et réunions physiques) (groupes CORMON Déchets, Diversité biologique, Littoral, Pollution, avec sessions communes et séparées, le cas échéant) (projet initial à préparer par le Secrétariat)
Mars – Mai 2017	Second projet de QSR 2017 produit avec des contributions des CORMON et du groupe de coordination EcAp (via une consultation en ligne), des réunions de la composante point focal et en fonction du budget mis à disposition par la réunion du groupe de coordination EcAp
Juin – Septembre 2017	Projet final à examiner par le groupe de coordination EcAp et les points focaux du PAM (par le Secrétariat)
Octobre – Décembre 2017	Soumission à la CdP 20
2018	Publication en ligne du QSR2017 Publication du résumé du QSR2017

67. Le Bureau encourage les Parties contractantes à contribuer activement à la préparation du QSR2017 et à fournir des données et des informations comme il conviendra aux fins d'une pleine appropriation du processus.

b) Mise en œuvre de l'IMAP

68. Le Bureau exhorte les Parties contractantes à accélérer et à présenter au Secrétariat leurs travaux de développement de leurs programmes de surveillance nationaux actualisés et intégrés en fonction de leurs spécificités, à mettre en œuvre le cas échéant les programmes de surveillance existants et à transmettre d'urgence au Secrétariat les données pertinentes de qualité garantie déjà disponibles.

c) Mise en œuvre de la SMDD

69. Le Bureau salue les avancées relatives à la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025.

70. Le Bureau salue les efforts consacrés par le Secrétariat à la mobilisation de ressources externes pour mettre en œuvre la SMDD et soutenir les activités de la CMDD, en particulier la proposition présentée au DAES des Nations Unies, « *Renforcer la mise en œuvre régionale de l'agenda 2030 dans la région méditerranéenne moyennant le soutien de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (2016-2025)* ».

d) Préparation de la stratégie actualisée de mobilisation des ressources

71. Le Bureau prend note de l'avancement de la préparation de la mise à jour de la stratégie de mobilisation des ressources (SMR), à soumettre à la réunion des points focaux du PAM et à la CdP 20.

72. Le Bureau demande au Secrétariat de préparer la mise à jour de la SMR en concertation avec les Parties contractantes pour leur permettre d'apporter leurs contributions tout au long du processus et de renforcer ainsi leur sentiment d'appropriation à l'égard de celui-ci.

73. Le Bureau demande également au Secrétariat d'examiner, dans le cadre de la SMR, les voies et moyens d'impliquer les Parties contractantes dans le développement de propositions de projet.

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 84^e réunion du Bureau

74. Le Bureau est invité à décider de la date et du lieu de sa 84^e réunion. Il est rappelé que le document UNEP(DEPI)/MED IG 22/Inf.17 intitulé « Calendrier indicatif des principales réunions du PNUE/PAM pour l'exercice biennal 2016-2017 » et examiné par la CdP 19, indique que cette réunion aura lieu les 28 et 29 juin 2017.

75. Le document mis à jour « Calendrier provisoire des principaux événements internationaux et réunions du PNUE/PAM » est présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/Inf.3.

Conclusions :

76. Le Bureau convient de tenir sa 84^e réunion les 19 et 20 juin 2017 à Athènes, Grèce.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

77. Aucune autre question n'est soulevée par les membres du Bureau.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

78. Le Secrétariat soumet pour adoption une série de conclusions et recommandations préparées conformément à l'article VII des cadres de référence du Bureau.

79. Le Bureau adopte la série de conclusions et recommandations telle qu'elle figure dans le présent rapport.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

80. La séance est levée par la présidente du Bureau à 15h30 le mercredi 26 octobre 2016.

Annexe I

Liste des participants

MEMBERS OF THE BUREAU

MEMBRES DU BUREAU

GREECE / GRÈCE

(PRESIDENT)

Ms. Christina Baritaki

Secretary General

Ministry of Environment and Energy

Tel: +30 210 69 69 850

Fax: +30 210 69 69 501

Email: ch.baritaki@prv.ypeka.gr

ALBANIA / ALBANIE

(VICE PRESIDENT)

Ms. Klodiana Marika

Director

Biodiversity and Protected Areas

Ministry of Environment

Tel: +355 422 672 233; +355 692 092 872

Email: Klodiana.Marika@moe.gov.al

EGYPT / ÉGYPTE

(VICE PRESIDENT)

Mr. Mohamed Abdel Moneim F. Osman

Head of Environmental Management Sector

Egyptian Environmental Affairs Agency

(EEAA)

Ministry of State For Environmental Affairs

Tel: +202 5256 483; +201 005 625 212

Fax: +202 2526 454

Email: ceo.eeaa@eeaa.cloud.gov.eg

MOROCCO / MAROC

(VICE PRESIDENT)

Ms. Nassira Rheyati

Chef de Service de la Coopération Multilatérale

Division de la Coopération Internationale

Direction du Partenariat, de la communication et
de la Coopération

Ministère délégué chargé de l'Environnement

Tel: +212 537 576 637

Mob: +212 666 439 948

Fax: +212 537 576 638

Email: r_nassira@yahoo.fr;

rheyati@environnement.gov.ma

SPAIN / ESPAGNE

(VICE PRESIDENT)

Mr. Victor Escobar Paredes

Head of Unit

Directorate General for the Sustainability of the
Coast and the Sea

Ministry of the Environment and Rural and
Marine Affairs

Tel: +34 915 976 038

Email: vaescobar@magrama.es

ISRAEL / ISRAËL
(RAPPORTEUR)

Ms. Ayelet Rosen
Director Multilateral Environmental Agreements
Division
Ministry of Environmental Protection

Tel: +972 26 553 746
Fax: +972 26 553 752
Email: ayeletr@sviva.gov.il

OBSERVER

EUROPEAN UNION / UNION
EUROPÉENNE

Ms. Marijana Mance
Policy Officer, UNEP/MAP Focal Point
European Commission
Directorate-General for Environment
Unit C2: Marine Environment and Water
Industry

Tel: +32 22 982 011
Email: marijana.mance@ec.europa.eu

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION
COORDINATING UNIT OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE
UNITÉ DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Mr. Gaetano Leone

Coordinator

Tel: +30 210 72 73 101

Email: gaetano.leone@unep.org

Ms. Tatjana Hema

Deputy Coordinator

Tel: +30 210 72 73 1115

Email: tatjana.hema@unep.org

Mr. Ilias Mavroeidis

Programme Management Officer

Tel: +30 210 72 73 132

Email: ilias.mavroeidis@unep.org

Annexe II

Ordre du jour

Ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion
Point 2 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux
Point 3 de l'ordre du jour	Rapport sur les travaux menés en mars-août 2016
Point 4 de l'ordre du jour	Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif
Point 5 de l'ordre du jour	Questions spécifiques :
- 5.1	Gouvernance
- 5.2	Évaluation du PAM II
- 5.3	Coopération et partenaires
- 5.4	Information et communication de proximité
- 5.5	Prix « Istanbul Environment Friendly City Award » (Prix d'Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement)
- 5.6	Préparations pour la CdP 20
- 5.7	Progrès dans la mise en oeuvre du Programme de travail 2016-2017
Point 6 de l'ordre du jour	Date et lieu de la 84e réunion du Bureau
Point 7 de l'ordre du jour	Questions diverses
Point 8 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
Point 9 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion

Annexe III

Cadres de référence pour l'évaluation du PAM II

Cadres de référence de l'évaluation du PAM II

1. Historique

À la CdP 18 (Istanbul, Turquie, 3-6 décembre 2013) les Parties contractantes ont adopté la décision IG.21/16 sur l'évaluation du plan d'action pour la Méditerranée et décidé de « Lancer un processus d'évaluation de la phase II du PAM dans l'intention de s'attaquer efficacement au défi du développement durable et à la nature irréversible des impacts sur l'environnement et les ressources, en vue de proposer une décision sur la meilleure marche à suivre, y compris l'éventuelle adoption, à la 19^e réunion des Parties contractantes, de la phase III du PAM ».

Lors de la CdP 19 (Athènes, Grèce, février 2016), les Parties ont choisi l'option ii figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/23, qui concerne l'application de la décision IG.21/16 sur l'évaluation du plan d'action pour la Méditerranée. En conséquence, le document sur la Phase II du plan d'action pour la Méditerranée sera adapté afin de refléter les évolutions importantes du système du PAM en matière de questions thématiques. Les Parties contractantes ont également convenu qu'un groupe de travail à composition ouverte de points focaux PAM, sous la conduite du Bureau, doit être chargé d'actualiser le document aux fins de sa soumission aux Parties contractantes à la CdP 20. Ce groupe devrait se réunir au moins une fois en 2016-2017.

À la 82^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le coordinateur a présenté au Bureau la marche à suivre proposée pour la mise en œuvre des conclusions de la CdP19 sur ce sujet, pour approbation. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'appliquer la marche à suivre suivante pour la mise en œuvre des conclusions de la CdP 19 :

- (a) le Secrétariat prépare des cadres de référence pour cette mission en prenant également en compte la SMDD, lesquels seront présentés au Bureau lors de sa 83^e réunion ;
- (b) le Secrétariat envoie aux points focaux des invitations à participer ou à nommer leurs représentant au groupe de travail à composition ouverte ;
- (c) le Bureau nomme l'un de ses membres pour qu'il dirige le groupe de travail avec le soutien du Secrétariat ;
- (d) le groupe de travail tient sa réunion au premier trimestre 2017 (si les fonds externes sont disponibles) ;
- (e) le groupe de travail prépare ses conclusions à temps pour les présenter à la 84^e réunion du Bureau ;
- (f) le Bureau communique ses recommandations à la réunion des points focaux du PAM en 2017 aux fins de leur présentation à la CdP 20 avec les conclusions du groupe de travail.

2. Tâches du groupe de travail

Afin de mettre en œuvre l'option ii contenue dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/23 sur la mise en œuvre de la décision IG.21/16 relative à l'évaluation du plan d'action pour la Méditerranée, le document concernant la Phase II du plan d'action pour la Méditerranée doit être adapté afin de refléter les développements clés survenus depuis son adoption à la CdP 9 (Barcelone, Espagne, 5-8 juin 1995). Comme indiqué dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/23, il existe une forte correspondance entre les domaines thématiques du PAM II et la volonté de traiter efficacement le défi du développement durable et la nature irréversible des impacts sur l'environnement et les ressources. Néanmoins, au vu de l'option ii, il s'avère nécessaire de procéder à certaines mises à jour du texte du PAM II afin qu'il reflète l'évolution de la situation en matière de développement durable et du système PAM même. Parallèlement, le contexte du PAM II, ses objectifs, priorités et activités thématiques restent pertinents étant donné que son texte est suffisamment flexible pour s'adapter aux

développements mondiaux ; en outre, il est parfaitement complété par les nouveaux outils et instruments, les protocoles et amendements exhaustifs que le système PAM a adoptés et mis en œuvre.

La tâche du groupe de travail consiste donc à actualiser concrètement le PAM II afin qu'il reflète l'évolution de la situation en matière de développement durable et du système PAM même. Pour ce faire, trois étapes principales ont été définies :

- i) recenser les principaux changements depuis l'adoption du PAM II, des décisions CdP pertinentes et des autres documents qui les reflètent ;
- ii) recenser les principales parties/sections du PAM II qui sont obsolètes et exigent une mise à jour concrète ;
- iii) recommander la mise à jour du texte du PAM II sur la base des évolutions depuis son adoption, à soumettre aux points focaux PAM et à la CdP 20.

La section suivante du présent document contient un bref résumé des principaux changements survenus depuis l'adoption du PAM II, afin de faciliter le travail du groupe de travail à composition ouverte.

3. Principaux changements depuis l'adoption du PAM II

Comme décrit dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/23, la Phase II du PAM a été adoptée il y a vingt ans et depuis lors l'agenda du PAM a évolué en fonction de l'agenda mondial. Ces principaux changements sont les suivants :

Développements ayant affecté le système PAM depuis l'adoption de la Phase II du PAM

- entrée en vigueur de la Convention de Barcelone amendée en 2004 ;
- entrée en vigueur du protocole Offshore en 2011 ;
- adoption d'un nouveau protocole sur les déchets dangereux en 1996, entré en vigueur en 2008 ;
- adoption du protocole ASP/DB amendé en 1995, entré en vigueur en 1999 ;
- adoption d'un nouveau protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en 2008, entré en vigueur en 2011 ;
- adoption du protocole LBS (« tellurique ») amendé en 1996 (entré en vigueur en 2008) et de dix plans régionaux avec programmes de mesures et calendriers de mise en œuvre, comme prévu à l'article 15 du protocole LBS ;
- adoption du programme d'action stratégique pour traiter la pollution provenant de sources situées à terre (PAS-MED) en 1997, adoption des PAN en 2005 et révision de ceux-ci en 2015 ;
- adoption du programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée (PAS-BIO) en 2003 ;
- adoption du protocole Prévention et situations critiques amendé en 2002, entré en vigueur en 2004 ;
- adoption de la stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires en 2005 ;
- établissement de la commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) en 1996 ;
- adoption de la feuille de route et du calendrier pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée, y compris la vision, les buts, les objectifs écologiques méditerranéens et les cibles du BEE (décisions IG.17/6, IG.20/4 et IG.21/3) ;
- adoption du document de gouvernance d'Almeria (décision IG.17/5) ;
- Adoption du programme de travail quinquennal 2010-2014 du PNUE-PAM (décision IG.19/17, Appendice I) ;
- adoption de la décision sur la gouvernance à la CdP 18 (décision IG.21/9) ;
- adoption de la stratégie à moyen terme 2016-2021 du PNUE/PAM (qui introduit un cycle de six ans) par la CdP 19 (décision IG.22/1) ;

- formulation de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable en 2005, et renouvellement de l'engagement avec l'adoption de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 par la CdP 19 (décision IG.22/2) ;
- adoption du programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer Méditerranée et du littoral et critères d'évaluation connexes (IMAP) par la CdP 19 (décision IG.22/7);
- adoption du plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée par la CdP 19 (décision IG.22/5);
- approbation du cadre régional d'adaptation au changement climatique pour la mer Méditerranée et le littoral par la CdP 19 (décision IG.22/6).

Développements survenus en dehors du système PAM depuis l'adoption de la Phase II du PAM

- Conférences Rio+10 et Rio+20, notamment dans les domaines suivants :
 - économie verte ;
 - changement climatique ;
 - consommation et production durables.
- L'Agenda 2030 pour le développement durable, y compris ses objectifs de développement durable (adopté par le sommet des Nations Unies en septembre 2015).
- Reconnaissance et application largement répandues de l'approche écosystémique.
- Attention accrue portée au changement climatique :
 - quatrième et cinquième rapports d'évaluation du GIEC ;
 - adoption de l'accord de Paris.
- Renforcement de la législation de l'UE en matière d'environnement marin et côtier, notamment avec la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin » et la directive sur la planification de l'espace maritime.
- Importance croissante de la gouvernance environnementale :
 - établissement de l'assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) ;
 - renforcement du cadre international pour le développement durable, notamment avec l'établissement d'un Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF) ;
 - émergence d'autres acteurs agissant pour la protection de la Méditerranée (par ex. fondation de l'Union pour la Méditerranée, destinée à renforcer les acquis du Partenariat euro-méditerranéen /Processus de Barcelone, Banque mondiale, FEM) ;
 - développements dans le domaine de la gouvernance des océans au niveau mondial et des Nations Unies (par ex. programme ABNJ, ZMP (zones marines protégées), exploitation des grands fonds marins).

4. Processus et calendrier

Les travaux du groupe de travail (GdT) à composition ouverte s'appuieront sur les décisions et recommandations décrites dans la section « Historique ». Plus précisément, il est proposé que :

- Au cours de sa 83^e réunion, le Bureau nommera l'un de ses membres pour qu'il dirige les travaux du GdT avec le soutien du Secrétariat.
- Après la 83^e réunion du Bureau, pour la mi-novembre 2016, le Secrétariat enverra aux points focaux des invitations à participer ou à désigner leurs représentants au GdT à composition ouverte.
- Une fois le GdT constitué, le Secrétariat l'aidera dans son travail et lui fournira les informations de base nécessaires.
- Le GdT travaillera principalement sous forme électronique.
- Le GdT se réunira une fois pendant deux jours au premier trimestre 2017 (février/mars 2017), à condition que des fonds externes soient disponibles. La réunion aura lieu à Athènes, Grèce (siège du PNUE/PAM) et un service d'interprétation sera assuré en anglais et en français. Le Secrétariat poursuivra ses efforts pour trouver des ressources externes à hauteur de EUR 70.000 afin, entre autres, de permettre la tenue de cette réunion.

- À la suite de cette réunion, le GdT finalisera ses conclusions en avril 2017, aux fins de leur soumission à la 84^e réunion du Bureau (prévue pour juin 2017).
- Lors de sa 84^e réunion, le Bureau discutera de la question et formulera ses recommandations à la réunion des points focaux du PAM en 2017 (prévue pour septembre 2017) ;
- Si nécessaire et pour autant que des fonds externes soient disponibles, une réunion d'une journée du GdT pourrait être organisée immédiatement après la réunion des points focaux du PAM, afin que le GdT puisse réviser sa contribution en prenant en compte les recommandations du Bureau.
- À la suite de la discussion de la réunion des points focaux du PAM, le document final sera présenté (sous la forme d'une décision) à la CdP 20 avec les conclusions du groupe de travail.

5. Budget indicatif

Réunion du GdT (2 jours en février/mars 2017)	50.000 EUR
Réunion du GdT (septembre 2017-avant la réunion NPF)	10.000 EUR
Consultant (pour aider le GdT)	10.000 EUR
TOTAL	70.000 EUR



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR.84/7



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

25 juillet 2017
Original: anglais

84^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 19-20 juin 2017 puis par Téléconférence le 14 juillet 2017

Rapport : Conclusions et recommandations

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

	Pages
Rapport	1-8
ANNEXES	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement grec, la 83^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'est tenue à Athènes (Grèce) les 19 et 20 juin 2017 puis par téléconférence le 14 juillet 2017.

Participation

2. La Présidente du Bureau, Mme Christina Baritaki (Grèce), les Vice-Présidents, Mme Klodiana Marika (Albanie), M. Mohamed Abdel Moneim Farouk Osman (Égypte) et M. Victor Escobar Paredes (Espagne) ainsi que le Rapporteur, Mme Ayelet Rosen (Israël) ont pris part à la réunion du Bureau. M. Mohamed Benyahia (Maroc) s'est excusé. Mme Marijana Mance (Union européenne) a assisté à la réunion en tant qu'observatrice. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination (le Coordonnateur, le Coordonnateur adjoint et l'Administrateur de programme). La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte par Mme Christina Baritaki, Présidente du Bureau, le lundi 19 juin 2017 à 09h30. Elle a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et aux personnes qui participaient à leur troisième réunion pour l'exercice biennal 2016-2017.

4. Le Coordonnateur a également adressé un discours de bienvenue aux participants.

II. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. La réunion a examiné et adopté l'Ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/1 (Annexe II).

6. L'examen de l'ordre du jour initial de la CdP 20 a été ajouté à l'ordre du jour. En outre, l'observatrice de l'UE a informé la réunion que, au titre du point « Questions diverses », elle donnerait brièvement des informations sur la Conférence « Notre océan, un océan pour la vie » qui se tiendra à Malte les 5 et 6 octobre 2017.

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en septembre 2016 - mai 2017

7. Le Coordonnateur a présenté le document intitulé « Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées durant la période allant de septembre 2016 à mai 2017 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.84/3). Il a présenté les faits saillants du document, en notant que des efforts ont été fournis pour produire un rapport ciblé et concis.

8. Le Secrétariat a également présenté la version actualisée du « Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions de la CdP 19 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.84/4).

9. Le Coordonnateur a souligné les efforts réussis de mobilisation des ressources et en particulier – mais pas uniquement – ceux ayant abouti à l'approbation par le Conseil du Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) du « Programme pour la Méditerranée (MedProgramme) : Amélioration de la sécurité environnementale ». Il a également évoqué le projet SWITCH MED, qui arrive bientôt à son terme, et la possibilité de soutenir sa poursuite par un projet de suivi, afin de profiter de son succès et de sa dynamique. Les membres du Bureau se sont félicités des résultats de la mobilisation des ressources par le Secrétariat.

10. Réagissant à la question d'un membre du Bureau sur le moment choisi pour la délivrance des billets pour les voyages liés aux réunions, le Coordonnateur a souligné l'importance pour les Parties

contractantes de désigner le plus tôt possible les participants aux réunions, en particulier les participants pris en charge.

11. Les membres du Bureau se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités menées. Le Bureau a également indiqué que des efforts devraient se poursuivre pour la préparation de rapports qui montrent plus clairement l'impact des activités.

12. Le Bureau a estimé qu'il était souhaitable de réfléchir aux questions thématiques stratégiques pertinentes pour les travaux futurs du système PAM. Il a été suggéré que le prochain exercice biennal puisse offrir des possibilités d'engager des discussions stratégiques non structurées entre les Parties sous la direction du Bureau.

Conclusion

13. Le Bureau a exprimé sa satisfaction pour le travail accompli tel que présenté par le Secrétariat, et pour les efforts et les résultats obtenus à ce jour.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

14. Le Coordonnateur a informé la réunion des progrès réalisés en ce qui concerne la situation financière depuis la soumission du document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/5 intitulé « Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif » et a noté qu'en plus de celles contenues dans le document susmentionné, la contribution de la Slovénie au Fonds d'affectation spécial pour la Méditerranée (MTF) a également été reçue, ce qui porte le taux de collecte pour 2017 à 65,04 %.

Conclusions

15. Le Bureau note avec satisfaction le niveau élevé de contributions reçues pour l'année 2016 et le taux de collecte prometteur pour 2017 à la fin du mois d'avril. Il prie les Parties contractantes qui n'ont pas payé leurs contributions et arriérés de 2017 de le faire dans les plus brefs délais et demande au Secrétariat d'adresser un courrier aux Parties contractantes en question concernant leurs arriérés ;

16. Le Bureau prend note des mesures prises par le Secrétariat relativement aux deux cas d'arriérés de plus de 24 mois. Il prie le Secrétariat de poursuivre ses efforts visant à collecter les arriérés et de faire un rapport au Bureau et aux Parties contractantes sur l'issue de ses actions et les réponses des deux Parties contractantes concernées ;

17. Le Bureau prend note de l'état d'avancement des recrutements à l'Unité de coordination et, en outre, encourage les Parties contractantes qui pourraient le faire à fournir des ressources humaines au Secrétariat dans les domaines qui en ont le plus souvent besoin par le biais du Programme des administrateurs auxiliaires (JPO) et d'autres programmes analogues. Il encourage également les Parties contractantes à tenir compte des besoins sur le plan de l'allocation de fonds aux ressources humaines requises pour l'exécution efficace et cohérente du Programme de travail.

V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

18. Le Coordonnateur a présenté le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6).

19. La réunion a discuté des questions résumées dans les paragraphes suivants.

- **A. Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles**

20. Le Coordonnateur a présenté la mise à jour contenue dans le document susmentionné sur les questions relatives à l'état de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.
21. Il a rapporté que, depuis la dernière réunion du Bureau, le Dépositaire a informé le Secrétariat du dépôt de l'instrument de ratification du Protocole « Prévention et situations critiques » par l'Algérie.
22. La Présidente a noté que la Grèce a fait des progrès dans le processus de ratification du Protocole GIZC (Gestion intégrée des zones côtières), qui devrait être finalisé au cours de l'exercice biennal en cours. Cette évolution a été très appréciée.
23. Le Bureau a également discuté de l'opportunité d'une analyse des contraintes qui provoquent un faible taux de ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, notamment leurs amendements pour chacune des Parties contractantes. Il a été proposé au Secrétariat de poursuivre les contacts avec ces Parties au niveau politique, afin d'identifier les contraintes en question et les moyens de les surmonter.

Conclusions

24. **Le Bureau prend note de l'état actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à ratifier sans délai les instruments juridiques pertinents ;**
25. **Le Bureau félicite l'Algérie pour la ratification du Protocole « Prévention et situations critiques » ;**
26. **Le Bureau encourage la Présidente et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts visant à parvenir à la ratification complète de la Convention de Barcelone révisée et de ses Protocoles.**

- **B. Évolution des accords avec les pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionales**

27. Le Coordonnateur a rendu compte de l'évolution des Accords avec les pays hôtes pour les Centres d'activités régionales (CAR), en notant les difficultés rencontrées pour une harmonisation complète de ces Accords, en particulier en raison de la nature et des spécificités différentes de chaque CAR ainsi que de la législation connexe des pays hôtes régissant les activités des CAR.
28. Le Bureau a discuté de la question et donné des orientations en conséquence.

Conclusions

29. **Le Bureau prend note de l'état actuel de l'évolution des Accords avec les pays hôtes pour les CAR tel que rapporté par le Secrétariat et renvoie la question à la Réunion des Points focaux du PAM pour examen ultérieur par la 20^e Réunion ordinaire des Parties contractantes. Le Bureau, prenant note des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'un modèle unifié d'accords avec les pays hôtes, recommande au Secrétariat d'explorer d'autres modalités, le cas échéant, pour les soumettre aux Points focaux du PAM.**

- **C. Passage à un système de point focal thématique**

30. Le Coordonnateur a rendu compte des évolutions concernant le passage à un système de Points focaux thématiques, en notant que des informations pertinentes sont fournies dans le « Rapport du

Secrétariat sur les questions spécifiques » (document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6). L'Annexe I de ce document présente les modifications proposées au Mandat pour un éventuel passage, à titre expérimental, des points focaux du Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) et du Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP) à, respectivement, des Points focaux de l'Interaction terre-mer et de la Gestion intégrée des zones côtières (ITM/GIZC) et des Aires spécialement protégées et de la Diversité biologique (ASP/DB).

31. Le Bureau a discuté de la question, en notant que toute modification éventuelle devrait se faire à titre expérimental, sans perturber le système, et a donné des orientations en conséquence.

Conclusions

32. Le Bureau prend note du projet de Mandat révisé pour les Points focaux du CAR/PAP/ (ITM/GIZC) et du CAR/ASP (ASP/DB), tel que présenté par le Secrétariat à l'Annexe I du Rapport sur les questions spécifiques, et demande au Secrétariat de préparer à titre expérimental une réunion des Points focaux thématiques ASP/DB pour l'exercice biennal 2018-2019.

- D. Production des rapports et conformité

33. Le Coordonnateur a rendu compte de la soumission des rapports nationaux des Parties contractantes sur les progrès réalisés en ce qui concerne la préparation d'un format de rapport révisé et simplifié pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, ainsi que de la composition du Comité de respect des obligations.

34. Le Bureau a discuté des questions susmentionnées et donné des orientations en conséquence.

Conclusions

35. Le Bureau demande instamment aux Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de soumettre sans plus tarder leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour les périodes 2012-2013 et 2014-2015 ;

36. Le Bureau exprime sa reconnaissance aux Parties contractantes qui se sont portées volontaires pour tester le projet de format révisé de rapport et encourage les Parties contractantes à participer à cet exercice afin de s'assurer que le format révisé de rapport est facile à utiliser ;

37. Le Bureau exhorte Monaco à désigner un expert en tant que Membre suppléant du Comité de respect des obligations pour un mandat de quatre ans, afin d'achever la composition du Comité, conformément à la Décision IG.22/15 ;

38. Le Bureau invite le Secrétariat à procéder à une analyse des informations mentionnées dans les rapports nationaux pour l'exercice biennal 2014-2015 afin de rédiger un rapport sur l'état général des progrès réalisés dans la région, d'un point de vue juridique, institutionnel et technique, dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et de le présenter sous forme de fiche de renseignements à la réunion des Points focaux du PAM.

- E. Évaluation du PAM II

39. Le Coordonnateur a informé le Bureau de l'issue de la Réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur l'évaluation du PAM II qui s'est tenue à Athènes (Grèce) les 16 et 17 mai 2017 et des observations reçues de deux Parties contractantes après sa réunion, telles qu'elles figurent dans le Rapport de la réunion (document UNEP(DEPI)/MED WG.440/4). Il a également noté que le

Bureau, lors de sa 82^e réunion, a décidé, entre autres, que : a) le Groupe de travail prépare ses conclusions à temps pour soumission à la 84^e réunion du Bureau ; et b) le Bureau fasse des recommandations à la Réunion des Points focaux du PAM, prévue pour 2017, qui seront présentées à la CdP 20 en même temps que les conclusions du Groupe de travail.

40. Le Bureau a discuté de la question lors de sa session du 19 au 20 juin 2017 et lors de la reprise de la session par téléconférence le 14 juillet 2017, c'est-à-dire après l'achèvement des travaux du Groupe de travail susmentionné. Le Bureau a approuvé les recommandations comme suit, pour transmission à la Réunion des Points focaux du PAM, prévue pour 2017, afin d'être présentées à la CdP 20 en même temps que les conclusions du Groupe de travail.

Conclusions

41. Le Bureau accueille favorablement les mesures prises par le Secrétariat ;

42. Le Bureau prend note des conclusions de la Réunion du Groupe de travail à composition non limitée liées à l'évaluation du PAM II (Athènes, Grèce, 16-17 mai 2017), comme indiqué à l'annexe II du Rapport sur les questions spécifiques ;

43. Le Bureau souscrit à l'avis du Secrétariat selon lequel une mise à jour du PAM II comme celle proposée peut être effectuée à travers une Décision lors d'une Réunion des Parties contractantes ;

44. Le Bureau reconnaît le résultat des travaux du Groupe de travail à composition non limitée et accepte de le transmettre aux points focaux du PAM pour examen lors de leur prochaine réunion, dans un document consolidé accompagné des commentaires reçus par l'Italie et la France. Le Bureau demande au Secrétariat de transmettre également les « Questions juridiques associées à l'évaluation du PAM II » fournies par le Secrétariat aux Points focaux du PAM en tant que document d'information.

- F. Coopération et partenaires

45. Le Coordonnateur a donné un aperçu de la coopération avec des organisations internationales et régionales et des organismes de coopération bilatérale et a informé les membres du Bureau de l'opérationnalisation des accords en cours et des progrès réalisés dans l'élaboration de nouveaux accords.

46. Concernant les paragraphes décisionnels de la Décision IG.22/18 sur la Coopération et les Partenaires, le Coordonnateur a informé les membres du Bureau de l'évaluation des demandes d'accréditation de « Plastics Europe AISBL » et de « Youth Love Egypt » en tant que Partenaires du PNUE/PAM.

Conclusions

47. Le Bureau se félicite des progrès réalisés sur les questions liées à la Coopération et aux Partenaires, en particulier la collaboration étroite avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et le WWF MedPO et l'extension du protocole d'accord avec le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (SUPM) et encourage le Secrétariat à poursuivre ses travaux sur ces questions. En outre, le Bureau demande au Secrétariat de préparer un plan actualisé de mise en œuvre du protocole d'accord avec le SUPM, conformément aux priorités de la Stratégie à moyen terme (SMT) ;

48. Le Bureau se félicite des mesures prises par le REMPEC pour renforcer les synergies avec les acteurs internationaux pertinents, notamment l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) ;

49. Le Bureau approuve les résultats de l'évaluation par le Secrétariat des demandes soumises par « Plastics Europe AISBL » et « Youth Love Egypt » pour leur accréditation en tant

que partenaires du PAM et demande au Secrétariat de les soumettre aux Points focaux du PAM et à la CdP 20 pour examen et approbation.

- G. Information et communication de proximité

50. Le Coordonnateur a présenté une brève mise à jour des activités d'information et de communication. Il a également rendu compte de la participation active à des événements de grande envergure, tels que la Conférence des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre de l'ODD 14 à New York du 5 au 9 juin 2017, la réunion des ministres de l'Environnement du G7 à Bologne (Italie) les 11 et 12 juin 2017 et la Conférence de haut niveau du G20 sur les déchets marins à Brême (Allemagne) du 30 mai au 1^{er} juin 2017. Enfin, il a développé les futurs plans pour l'exercice biennal et a souligné la nécessité de renforcer la capacité de l'Unité de coordination dans ce domaine.

Conclusions

51. Le Bureau se félicite des très bons résultats des travaux d'information et de communication et des efforts fructueux du Secrétariat pour accroître la visibilité et l'impact du système PAM-Convention de Barcelone, en dépit des ressources limitées disponibles pour l'information et la communication ;

52. Le Bureau félicite le REMPEC pour la célébration de son 40^e anniversaire et prend note du travail du Centre et de l'engagement important du gouvernement de Malte, en tant que pays hôte, ainsi que du soutien de l'OMI (Organisation maritime internationale).

- H. Préparations pour les réunions principales du PAM (Points Focaux du PAM, 17^{ème} Réunion de la CMDD, CdP 20)

53. Le Coordonnateur a informé le Bureau des préparatifs de la 17^e Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) qui aura lieu à Athènes (Grèce) du 4 au 6 juillet 2017. Il a noté l'importance du processus participatif pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025, à laquelle tous les membres de la CMDD devraient participer activement.

54. Les membres du Bureau ont discuté des aspects les plus importants de la réunion, y compris le plan de mise en œuvre et de suivi de la SMDD, le Tableau de bord du développement durable en Méditerranée et ses indicateurs, ainsi que la feuille de route pour la préparation du rapport MED2050.

55. Le Coordonnateur a ensuite informé la réunion des préparatifs de la prochaine Réunion des Points focaux du PAM, qui se tiendra à Athènes (Grèce) du 12 au 15 septembre 2017, et de la 6^e Réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique (EcAp) qui aura également lieu à Athènes (Grèce) le 11 septembre 2017. Il a noté l'intention du Secrétariat de limiter le nombre de projets de décision soumis à l'examen des Points focaux du PAM et de réduire au minimum la taille du texte des projets de décision.

56. La réunion a accepté l'intention du Secrétariat et a également noté la possibilité de mettre en place, lors de la réunion des Points focaux du PAM, un groupe de travail sur le Programme de travail et le Budget de l'exercice biennal.

57. Le Coordonnateur a présenté les propositions du Secrétariat sur le thème de la CdP 20, telles que présentées à l'Annexe IV du document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6, en notant qu'elles avaient été préparées en prenant en compte les grands événements internationaux sur les océans dans le cadre du développement durable et le thème de l'UNEA-3 (Assemblée des Nations Unies pour l'environnement). Il a également présenté l'ordre du jour provisoire préliminaire de la CdP 20, tel qu'il a été convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour de la réunion du Bureau.

58. Les membres du Bureau ont discuté et donné des orientations sur le thème et l'ordre du jour provisoire préliminaire de la CdP 20.

Conclusions

59. Le Bureau se félicite des principaux sujets et des progrès réalisés dans la préparation de la 17^e réunion de la CMDD ;

60. Le Bureau prend note de la liste proposée de projets de décision pour examen par les Points focaux du PAM et demande au Secrétariat de finaliser leur préparation en temps opportun pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM ;

61. Le Bureau se félicite des propositions du Secrétariat concernant le thème de la CdP 20 et décide du thème suivant : « Mise en œuvre de l'ODD 14 dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec un focus sur la pollution marine et la biodiversité » ;

62. Le Bureau a approuvé l'ordre du jour provisoire préliminaire de la CdP 20 préparé par le Secrétariat et a demandé au Secrétariat de le présenter aux Points focaux du PAM.

- I. Autres questions

63. Le Secrétariat a présenté les progrès réalisés dans la préparation du Rapport sur la qualité (QSR) 2017 et a noté que le projet définitif du QSR 2017 est en voie de finalisation avant examen par le Groupe de coordination de l'EcAp et par les Points focaux du PAM.

Conclusions

64. Le Bureau se félicite des progrès réalisés dans la préparation du QSR 2017 et demande au Secrétariat de tout mettre en œuvre pour finaliser le rapport en temps opportun avant examen par le Groupe de coordination de l'EcAp et par les Points focaux du PAM.

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Préparation du Programme provisoire de travail et du Budget 2018-2019

65. Le Secrétariat a présenté les progrès réalisés pour la préparation du projet de Programme de travail et Budget 2018-2019 (PdT), en soulignant que le processus pour l'exercice biennal en cours comprenait de nouveaux éléments, notamment : a) la préparation du PdT sur la base de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 récemment adoptée, b) la coopération très solide avec les Composantes du PAM dès les premiers stades de la préparation du PdT, et c) l'implication régulière et dès le début des Points focaux du PAM et des Parties contractantes en général.

Conclusions

66. Le Bureau prend note de la proposition du Secrétariat sur les grandes lignes, les principes et les hypothèses pour le PdT 2018-2019 et note que le Secrétariat a l'intention de finaliser les travaux dans ce sens pour soumission aux Points focaux du PAM ;

67. En ce qui concerne le budget total pour 2020-2021, le Bureau invite le Secrétariat à préparer une proposition de budget global prévisionnel non contraignant pour l'exercice biennal, en tenant compte de la nécessité pour le système PAM de remplir les nouveaux mandats décidés par les Parties contractantes lors de la dernière décennie et des coûts d'exploitation croissants de toutes ses composantes. Le Bureau note en outre que le projet de budget pour l'exercice biennal 2020-2021 doit être examiné par toutes les Parties contractantes lors de la réunion des Points focaux du PAM et lors de la CdP ;

68. Le Bureau se félicite de l'approbation du MedProgramme du FEM, du projet Adriatique du FEM, du projet du Fonds spécial pour les changements climatiques du FEM, ainsi que des projets SIMWESTMED et SUPREME MED financés par l'UE, et demande au Secrétariat de poursuivre le bon travail visant attirer des fonds extérieurs et à les faire correspondre aux priorités de la SMT et du PdT.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 85e réunion du Bureau

69. Le Bureau a convenu que sa 85^e réunion se tiendra mi-2018 à Tirana (Albanie) et que la date précise sera décidée ultérieurement.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

70. La représentante de l'UE a évoqué la prochaine Conférence « Notre océan, un océan pour la vie », qui se tiendra à Malte les 5 et 6 octobre 2017, en notant qu'elle portera sur des questions telles que la pollution marine, les aires marines protégées et les impacts du changement climatique. Elle a également informé les membres du Bureau que la réunion focalisera sur trois régions, à savoir l'océan Indien, l'océan Atlantique et la mer Méditerranée, et que des engagements volontaires peuvent être soumis à la Conférence.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

71. Le Bureau a adopté l'ensemble des conclusions et recommandations formulées dans le présent rapport.

X. Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

72. La réunion a été suspendue par la Présidente du Bureau le mardi 20 juin 2017 à 17h30, reprise par téléconférence le vendredi 14 juillet 2017 à 10h00 avant d'être clôturée le même jour à 11h15.

Annexe I

Liste des participants

MEMBRES DU BUREAU

GREECE / GRÈCE

(PRESIDENT)

Ms. Christina Baritaki

Secretary General

Ministry of Environment and Energy

Tel: +30 210 69 69 850

Fax: +30 210 69 69 501

Email: ch.baritaki@prv.ypeka.gr

ALBANIA / ALBANIE

(VICE PRESIDENT)

Ms. Klodiana Marika

Director

Biodiversity and Protected Areas

Ministry of Environment

Tel:

Email: Klodiana.Marika@moe.gov.al

EGYPT / ÉGYPTE

(VICE PRESIDENT)

Mr. Mohamed Abdel Moneim F. Osman

Head of Environmental Management Sector

Egyptian Environmental Affairs Agency

(EEAA)

Ministry of State For Environmental Affairs

Tel: +202 5256 483; +201 005 625 212

Fax: +202 2526 454

Email: ceo.eeaa@eeaa.cloud.gov.eg

SPAIN / ESPAGNE

(VICE PRESIDENT)

Mr. Victor Escobar Paredes

Head of Unit

Directorate General for the Sustainability of the

Coast and the Sea

Ministry of the Environment and Rural and

Marine Affairs

Tel: +34 915 976 038

Email: vaescobar@magrama.es

ISRAEL / ISRAËL

(RAPPORTEUR)

Ms. Ayelet Rosen

Director Multilateral Environmental Agreements

Division

Ministry of Environmental Protection

Tel: +972 26 553 746

Fax: +972 26 553 752

Email: ayeletr@sviva.gov.il

**OBSERVER
OBSERVATEUR**

**EUROPEAN UNION / UNION
EUROPÉENNE**

Ms. Marijana Mance
Policy Officer, UNEP/MAP Focal Point
European Commission
Directorate-General for Environment
Unit C2: Marine Environment and Water
Industry

Tel: +32 22 982 011
Email: marijana.mance@ec.europa.eu

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION
COORDINATING UNIT OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

**SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE
UNITÉ DE COORDINATION DU PLAN D’ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Mr. Gaetano Leone
Coordinator

Tel: +30 210 72 73 101
Email: gaetano.leone@unep.org

Ms. Tatjana Hema
Deputy Coordinator

Tel: +30 210 72 73 115
Email: tatjana.hema@unep.org

Mr. Ilias Mavroeidis
Programme Management Officer

Tel: +30 210 72 73 132
Email: ilias.mavroeidis@unep.org

Annexe II

Ordre du jour

Ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion
Point 2 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux
Point 3 de l'ordre du jour	Rapport sur les travaux menés en septembre 2016 - mai 2017
Point 4 de l'ordre du jour	Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif
Point 5 de l'ordre du jour	Questions spécifiques : a) Statut de ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles b) Évolution des accords avec les pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionales c) Passage à un système de point focal thématique d) Production des rapports et conformité e) Évaluation du PAM II f) Coopération et partenaires g) Information et communication de proximité h) Préparations pour les réunions principales du PAM (Points Focaux du PAM, 17ème Réunion de la CMDD, CdP 20)
Point 6 de l'ordre du jour	Préparation du Programme provisoire de travail et du Budget 2018-2019
Point 7 de l'ordre du jour	Date et lieu de la 85^e réunion du Bureau
Point 8 de l'ordre du jour	Questions diverses
Point 9 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
Point 10 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion